

Le Président

VU la loi n°84 – 52 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur l'enseignement supérieur,

VU l'arrêté du 9 avril 1997 relatif au diplôme d'études universitaires générales, à la licence et à la maîtrise ;

ARRÊTE

Article unique :

Le jury de la première année de licence sciences politiques et sociales, mention Médias, information et communication est ainsi constitué :

Président	Agnès	GRANCHET
Vice-président	Nataly	BOTERO-GARCIA
Professeur	Jérôme	DUVAL-HAMEL
Professeur	Jean-Baptiste	LEGAVRE
Professeur	Anthony	MERGEY
Professeur	Cécile-Michel	MEADEL
Professeur	Arnaud	MERCIER
Professeur	Nicolas	CORNU THENARD
Professeur	Sophie	NOEL
Professeur	Marie-France	CHAMBAT-HOUILLON
Maître de Conférences	Pascal	GOURGUES
Maître de Conférences	Romain	BADOUARD



A Paris, le 18 décembre 2023

Stéphane BRACONNIER